

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

26 SEP. 1985

Séance ordinaire du Vingt Six Septembre MilNeuf Cent Quatre Vingt Cinq,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 Septembre s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT - Maire - André LEON - Mmes Nicole DUFAYET - Michelle BLIN - MM. André VIOLETTE - Maurice CHERRET - Jean-Pierre MANGE - Pierre TELLIER - Maires-Adjointes - Jacques BROZ - Richard BACA - Pierre BOE - Jean-Claude GILLES - Françoise GISSELBRECHT - Yves BAFFREY - Paul GUILLAUMET - Jean BIEMONT - Jocelyne CHABROU - Bernard LEBORGNE - Bernard BOULEY - Maurice NIVOT - Madeleine MINSSIEUX - Georges DALLEMAGNE - Daniel DICK - Jacques JUAN - Dominique TRESGOTS - Claude ROUMEJON - Camille GAUTHIER.

POUVOIRS : M. Joël MONIER à M. Pierre BOE  
Mme Danièle LARZILLIERE à M. Pierre TELLIER

ABSENTS : M. J.P. BOURIOT - Mme Mona GODEFROY - Mme Florence ARTIERI - M. Michel POISSON

Après lecture du Compte Rendu de la précédente Séance, celui-ci est adopté à l'unanimité.

0 0  
0

Monsieur ROBERT rappelle le décès de Monsieur BORNET, ancien employé municipal, ancien pompier, ancien musicien de la Fanfare Municipale. Il se fait le porte parole de l'unanimité du Conseil Municipal pour présenter à Madame BORNET ses plus sincères condoléances et l'assurance du bon souvenir que son mari aura laissé auprès de tous ceux qui l'ont cotoyé.

Il fait part de la maladie de Monsieur NICE et le Conseil lui adresse ses meilleurs voeux de prompt rétablissement.

Il signale également que Monsieur BOE a reçu son brevet officiel de contrôleur judiciaire et que Monsieur TRESGOTS a été fait Chevalier des Palmes Académiques.

### LE CONSEIL

Adresse à ses deux Collègues ses plus vives félicitations.

Monsieur Pierre TELLIER présente au Conseil, Messieurs ROCHE et CINCON, Policiers Municipaux et donne toutes explications utiles quant aux missions qui leur ont été confiées.

Monsieur ROBERT, au nom du Conseil Municipal, leur adresse la bienvenue.

0 0  
0

### COMPTE ADMINISTRATIF 1984

Après une courte allocution de Monsieur CHERRET, Monsieur ROBERT donne lecture Chapitre par Chapitre du Compte Administratif 1984.

.../...



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

26 SEP. 1985

### VILLE :

#### - INVESTISSEMENT

Dépenses : 5 809 996 Frs.

Recettes : 11 154 891, 12 Frs.

soit un excédent de Recettes de 5 344 895,12 Frs.

#### - FONCTIONNEMENT

Dépenses : 36 416 952,33 Frs.

Recettes : 36 914 204,24 Frs.

soit un excédent de Recettes de 497 251,91 Frs.

### ASSAINISSEMENT :

#### - INVESTISSEMENT

Dépenses : 110 654,29 Frs.

Recettes : 644 147,51 Frs.

soit un excédent de Recettes de 533 493,22 Frs.

#### - FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 492 538,26 Frs.

Recettes : 1 434 408,72 Frs.

soit une perte de 58 129,54 Frs.

Monsieur ROBERT, après cette présentation, quitte l'Assemblée.

Monsieur LEON assure alors la Présidence et demande un vote individuel.

Le Compte Administratif est adopté par 24 voix et 5 abstentions : Messieurs JUAN - DICK - ROUMEJON - TRESGOTS - GAUTHIER.

Monsieur TRESGOTS, au nom de la minorité du Conseil Municipal, explique le vote du groupe :

"N'ayant pas voté le Budget 84 mais ne mettant pas en doute le sincérité d'exécution des crédits qui ont été votés par le Conseil, le Groupe "La Parole aux Citoyens" a décidé de s'abstenir.

Monsieur ROBERT revient en séance et reprend la Présidence de l'Assemblée.

Il remercie l'ensemble du Conseil Municipal du témoignage de confiance qui vient de lui être apporté.

0 0  
0

.../...



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

26 SEP. 1985

### REPRESENTANTS DU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CORBEIL-ESSONNES

Monsieur ROBERT rappelle que par Délibération du 13 Mars 1983, le Conseil à l'unanimité, avait désigné Monsieur CHERRET et Madame DUFAYET comme représentants au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de CORBEIL-ESSONNES.

Or, les heures de réunions de ce Syndicat étant incompatibles avec les occupations professionnelles de Monsieur CHERRET, ce dernier donne sa démission.

#### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Accepte cette démission et désigne Monsieur Jean-Jacques ROBERT pour le remplacer.

O O  
O

### INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION AUX AGENTS DE POLICE

Monsieur TELLIER informe le Conseil Municipal que l'Arrêté Ministériel du 3 Janvier 1974 a institué une indemnité spéciale de fonction qui peut être allouée aux Agents de Police Municipale dans les Communes de plus de 2 000 Habitants.

Cette indemnité peut être au maximum de 16 % du montant du salaire de base. Elle est destinée à rémunérer toutes suggestions pouvant intervenir dans les horaires de travail demandés à ce Personnel.

#### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide d'attribuer cette indemnité spéciale de fonction aux Agents de Police. Il en fixe le taux au maximum soit 16 %.

O O  
O

### INDEMNITE DE PANIER AU PERSONNEL DE LA PISCINE

Monsieur ROBERT rappelle que depuis l'ouverture de la Piscine en 1974, les Maîtres-Nageurs et le Personnel travaillent en journée continue, bénéficient du repas qui leur est fourni par le Restaurant Municipal Scolaire.

Or, cette année, cette prestation ne s'est pas faite les Samedis, Dimanches et jours fériés. En compensation, il nous est demandé l'attribution d'une indemnité de panier qui au taux actuel est de 9,75 Frs.

.../...



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

26 SEP. 1985

Cette modification sur les habitudes a été décidée dans le cadre des économies réalisées par le Restaurant Municipales (Heures supplémentaires au Personnel les week-end et jours fériés pour la confection et la distribution des repas, en moyenne 6 Heures par jour).

### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide d'attribuer l'indemnité de panier au Personnel de la Piscine employé en journée continue.

0 0  
0

### GROUPEMENT D'AIDE PSHYCHOPEDAGOGIQUE

Madame BLIN explique au Conseil qu'à la suite de la nomination d'un psychologue dans le cadre d'un G.A.P. à l'Ecole de la Jeannotte, il paraît nécessaire d'aménager des locaux afin de créer l'antenne de ce groupement.

Un devis a été demandé à une entreprise locale pour transformer, à l'aide de cloisons mobiles, une salle de classe en bureau, salle d'attente, salle de travail.

Un premier aménagement avec du mobilier est également envisagé. L'ensemble de cette dépense est estimé à 21 000 Frs.

### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et entendu quelques explications techniques données par Monsieur TELLIER et Madame CHABROU,

Par 27 voix contre 1 (Monsieur BROZ) et une abstention (Monsieur LEON), donne son accord sur la réalisation envisagée.

0 0  
0

### EXONERATION DE LA TAXE DE DEVERSEMENT A L'EGOUT

Monsieur ROBERT fait part de la demande du propriétaire d'un pavillon 27 Rue Canoville à MENECY, qui sollicite l'exonération de la Taxe d'Assainissement, comme techniquement ce pavillon ne peut être raccordé, la demande paraît recevable.

### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide l'exonération par la Taxe de déversement à l'égout pour ce pavillon.

0 0  
0

.../...



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

260  
26 SEP. 1985

### CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ "LA MAISONNAISE"

Monsieur ROBERT rappelle au Conseil qu'il avait été autorisé à signer une Convention entre la Commune et la Société INTERVILLA pour la réalisation d'un lotissement de 5 lots à bâtir Rue du Petit Mennecey, et Chemin de la Manufacture.

Cette Société n'ayant pas donné suite à son projet et transféré ses droits à la Société "LA MAISONNAISE" qui se propose de réaliser cette opération, une nouvelle Convention doit être signée avec cette dernière Société sur les mêmes bases que la précédente.

### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer ladite Convention.

o o  
o

### P.O.S.

Monsieur VIOLETTE rappelle au Conseil la réunion de travail fixée au 3 Octobre au cours de laquelle seront présentés les projets en cours du Plan d'Occupation des Sols.

Chacun pourra se rendre compte de l'avancement des travaux, donner son avis sur les lignes directrices qui ont été envisagées, afin de prévoir l'urbanisation de notre Commune dans les années à venir.

o o  
o

### RENTREE SCOLAIRE

Madame BLIN expose au Conseil les conditions dans lesquelles s'est déroulée la rentrée scolaire.

La fermeture envisagée d'une classe à l'Ecole de l'Ormeteau n'a pas eu lieu, par contre une classe a été supprimée à l'Ecole de la Verville Primaire. Cette Ecole ne compte plus que 11 classes.

En ce qui concerne les Classes de Neige, il avait été convenu avant la rentrée, qu'il n'y aurait qu'une classe primaire à l'Ecole des Myrtilles qui participerait.

Or, l'Instituteur titulaire de la Classe qui devait rester, s'est ravisé, part pour LAMOURA, en accord avec sa Collègue qui avait été désignée et qui partirait à ONNION.

Contact a été pris avec le gérant de "l'Hôtel Savoyard" et un séjour de 15 jours pourrait avoir lieu à la satisfaction de tout le monde.

### LE CONSEIL

Prend acte de cette information.

o o  
o

.../...



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

26 SEP. 1985

### INFORMATIQUE POUR TOUS

Monsieur BOULEY fait part de la Convention proposée à la signature du Maire après accord du Conseil Municipal par le Commissaire de la République, représentant de l'Etat, relative à l'utilisation du matériel informatique mis à disposition de la Commune par l'Etat pour la formation des élèves du Primaire et par extension à l'ensemble de la Population.

Après avoir commenté les différents articles de cette Convention et donné quelques explications sur la manière dont seront donnés les cours,

Après avoir entendu également les explications de Monsieur TRESGOTS,

### LE CONSEIL

A l'unanimité,

Autorise le Maire à signer la Convention liant la Ville à l'Etat.

O O  
O

### ASSISTANCE JURIDIQUE

Monsieur ROBERT rappelle au Conseil que, bien malgré elle, la Ville s'est trouvée engagée dans diverses procédures judiciaires ou contentieuses pour des affaires diverses :

- Fuites de toiture à l'immeuble des Instituteurs à l'Ecole de la Verville.
- Accident de la Passerelle
- Mal façon de sol à la Halle de Sports.
- Dégradation du terrain de tennis du Stade Alexandre RIDEAU suite à un accident de véhicule.

Il a demandé un Conseil Juridique auprès d'un Cabinet spécialisé qui lui a fait part de toutes ses observations et des démarches entreprises pour régler au mieux ces affaires.

Il est demandé une provision d'honoraires d'un montant de 7 000 Frs. H.T.

### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Prend acte du dossier qui lui a été présenté,

Autorise le Maire à suivre les conseils du Cabinet "AUDARN CONSEIL - 21 Rue Mademoiselle - 75015 PARIS,

Et autorise le versement des honoraires sollicités.

O O  
O

.../...

